

Affichage : le 07/02/2020

**COMMISSION DES JEUNES SECTION FER
REUNION DU 06/02/2020**

Présents : MM JC DAGBERT, P LAVIGNON, C FOURNIER, D DENIS,

Excusés : MM L CHEVALIER, D HARY, C GAMBIER, B HOCHART

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Coupe Côte d'Opale U11 - Journée du 30/10/2019 :

55461.1 Homologué : BERCK AS A 3 – ATTIN US A 1

Coupe Côte d'Opale U11 - Journée du 11/12/2019 :

55463.1 ARDRES RC B – CAL.ENTENTE. Non envoi de scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Ardres RC. Homologué : ARDRES RC B 0 – CAL.ENTENTE 3 par pénalité. Amende 10€ à Ardres RC.

Coupe Côte d'Opale U11 - Journée du 11/01/2020 :

Equipes éliminées pour ne pas avoir effectué les jonglages : ARDRES RC – LICQUES ES

55454.1 Homologué : BLARINGHEM US B 1 – LONGUENESSE JS B 1. Gagné aux jonglages par Longuenesse JS B. (96-130)

55462.1 Homologué CONDETTE JS A 2 – NEUFCHATEL ES A 2. Gagné aux jonglages par Condette JS. (154-99)

Coupe Côte d'Opale U13 - Journée du 04/12/2019 :

55426.1 GPT SPORTING CLUB – ETAPLES HV. Non envoi de scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Gpt Sporting Club. Homologué : GPT SPORTING CLUB 0 – ETAPLES HV 3 par pénalité. Amende 10€ à Gpt Sporting Club.

55438.1 DESVRES JS B – EQUIHEN US. Non envoi de scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Desvres JS. Homologué : DESVRES JS B 0 – EQUIHEN US 3 par pénalité. Amende 10€ à Desvres JS.

Coupe Côte d'Opale U13 - Journée du 11/01/2020

Equipe éliminée pour ne pas avoir effectué les jonglages : ARDRES RC B

55442.1 CONDETTE JS B – CAL.ENTENTE B. Forfait de Cal.Entente B. Homologué : CONDETTE JS B 3 – CAL.ENTENTE B 0 par forfait. Amende 23€ à Cal.Entente.

Festival Pitch U13 - Journée du 18/01/2020 :

Equipe éliminée pour ne pas avoir effectué les jonglages : NORTKERQUE AS

55692.1 Homologué : TOURNEHEM AS 4 – BLARINGHEM US 4. Gagné aux jonglages par Blaringhem US. (310-368)

55695.1 AUDRUICQ AS – BOUL.CONTI. Forfait de Boul.Conti. Homologué : AUDRUICQ AS 3 – BOUL. CONTI 0 par forfait. Amende 23€ à Boul.Conti.

55698.1 BOUL USCO – CUCQ AS. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Cucq AS suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match ferme à compter du 10/02/2020. Homologué : Boul USCO 11 – CUCQ AS 0 par pénalité. Amende 100€ à Cucq AS.

55699.1 BOUL ESL – CAL GRD PASCAL. Non envoi de scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Boul ESL. Homologué : BOUL ESL 0 – CAL GRD PASCAL 3 par pénalité. Amende 10€ à Boul ESL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : C.FOURNIER